



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerlaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Rapport n° : Relotte



F 157152

Safety, quality and environmental services

Rési code :

Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11
 Brabant tél : 02 674 57 11

Oost & West -Vlaanderen
 Wallonie

tél : 09 244 77 11
tél : 081 432 611



PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :		Installation :		Propriétaire / gestionnaire :	
Nom, Prénom : <u>J. Pleum</u>	Nom, Prénom :	Adresse : <u>route de la grève 142</u>			
N° carte d'identité :	CP + Commune : <u>5020</u>	Commune : <u>Waulmaire</u>			
N°TVA : BE	Tél. :				

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input checked="" type="radio"/> Art 270	<input checked="" type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="radio"/> Art 86	<input type="radio"/> Art 271bis	<input type="radio"/> Unité d'habitation
<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire			<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input type="radio"/> Unité de travail domestique
<input type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input type="radio"/> contrôle		<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Parties communes
<input type="radio"/> Art 276 : renforcement	<input type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input type="radio"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé				
	Compt. kWh n° :	Index jour :	Index nuit :				
Données installation	Conçue pour U _N :	<input type="radio"/> 230 V	<input type="radio"/> 3x230 V	<input checked="" type="radio"/> 3N400 V	Type de prise de terre :		
	Courant nominal maximum (A) :	<input type="radio"/> 20	<input type="radio"/> 25	<input type="radio"/> 32	<input checked="" type="radio"/> 40	<input type="radio"/> boucle de terre	<input checked="" type="radio"/> barres / piquets
	Câble d'alimentation tableau principal :	... 4 X 10 ... mm ² - Type : <u>U.P.B.</u>			<input type="radio"/>		
Description installation	Dispositif diff. gén. :	<u>40</u> A / <u>300</u> mA	Nombre de tableaux :	<u>1</u>	Nombre de circuits terminaux :	<u>9</u>	
	<input type="radio"/> Voir annexe(s)						

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="radio"/> Contacts dir.	<input checked="" type="radio"/> Contacts indir.	<input checked="" type="radio"/> Montage	<input checked="" type="radio"/> Appareils	<input checked="" type="radio"/> Matériel	<input checked="" type="radio"/> >/section	<input checked="" type="radio"/> Schémas	<input type="radio"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="radio"/> Résistance de dispersion de la prise de terre	<u>27,3</u> Ω	<input checked="" type="radio"/> Isolement général	<u>10</u> MΩ	<input checked="" type="radio"/> Continuité de terre	<input checked="" type="radio"/> Test dispositif diff.		

Le dispositif différentiel général : était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	<input checked="" type="radio"/> Néant
Infractions Installation existante	<input type="radio"/> Néant
Remarques	<input type="radio"/> Néant

Visa GRD ou mandataire : 04/04/2024

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme au RGIE. n'est pas conforme au RGIE.

L'installation existante est conforme au RGIE. n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 04/04/2024 (*)

par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur : Rema

Nom : Rema Agent n° : 1076 Date : 04/04/2024

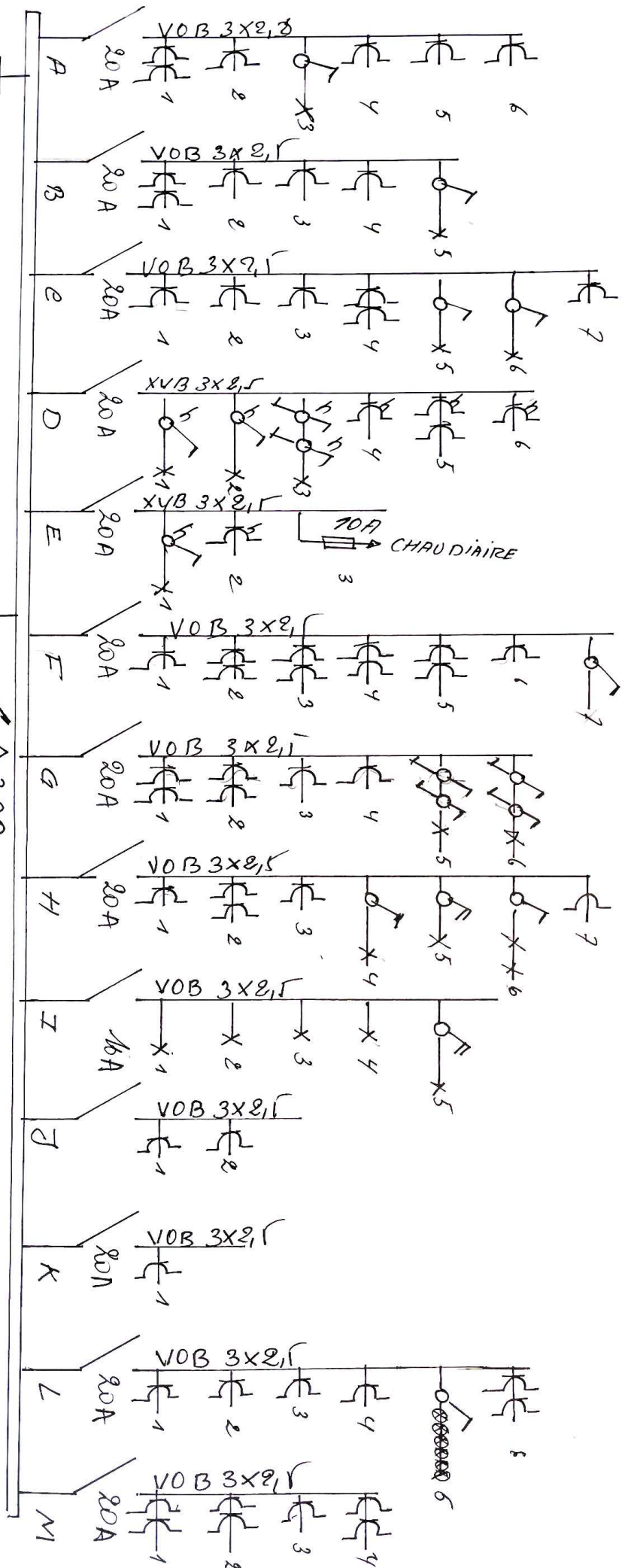
Annexe(s) : Schéma(s) de position : Schéma(s) unifilaire(s) :

Pour le Directeur Général : Signature [Signature]

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

ADRESSE DE L'INSTALLATION
 RUE DEL' GRETE 142
 5020 DAUSSOUX

LES PROPRIETAIRES



R=21,82

Le délégué de l'ORGANISME AGRÉÉ

Le responsable de l'exécution des TRAVAUX



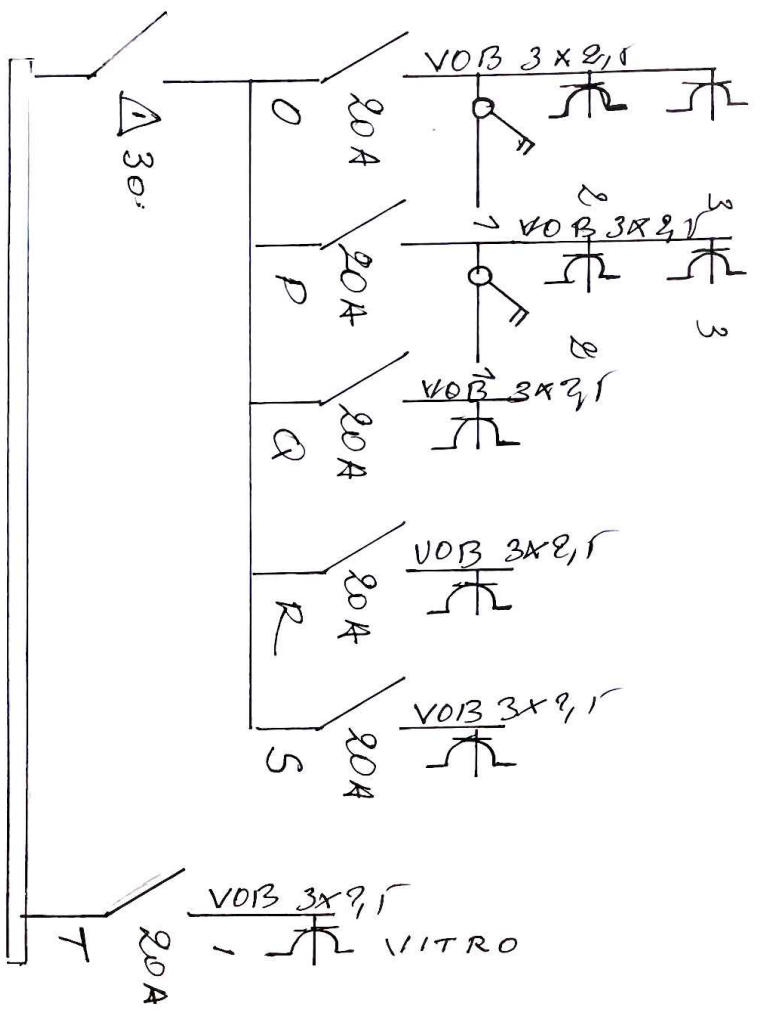
Roland FRANCOIS
 Agent 1076

FLEMAL JEAN-PIERRE
 Electricité Générale

3, rue de la Tasnière - B-1360 Orbais
 Tél. 081-65.58.11
 TVA : BE 655.518.179

AURESSÉ DE L'UNIVERSITÉ
 RUE DE P. GRÉTE
 5080 D'AUSSOUX

LES FRÈRES VAVRAT



Le délégué de l'organisme agréé

Le Responsable de l'exécution des TRAVAUX

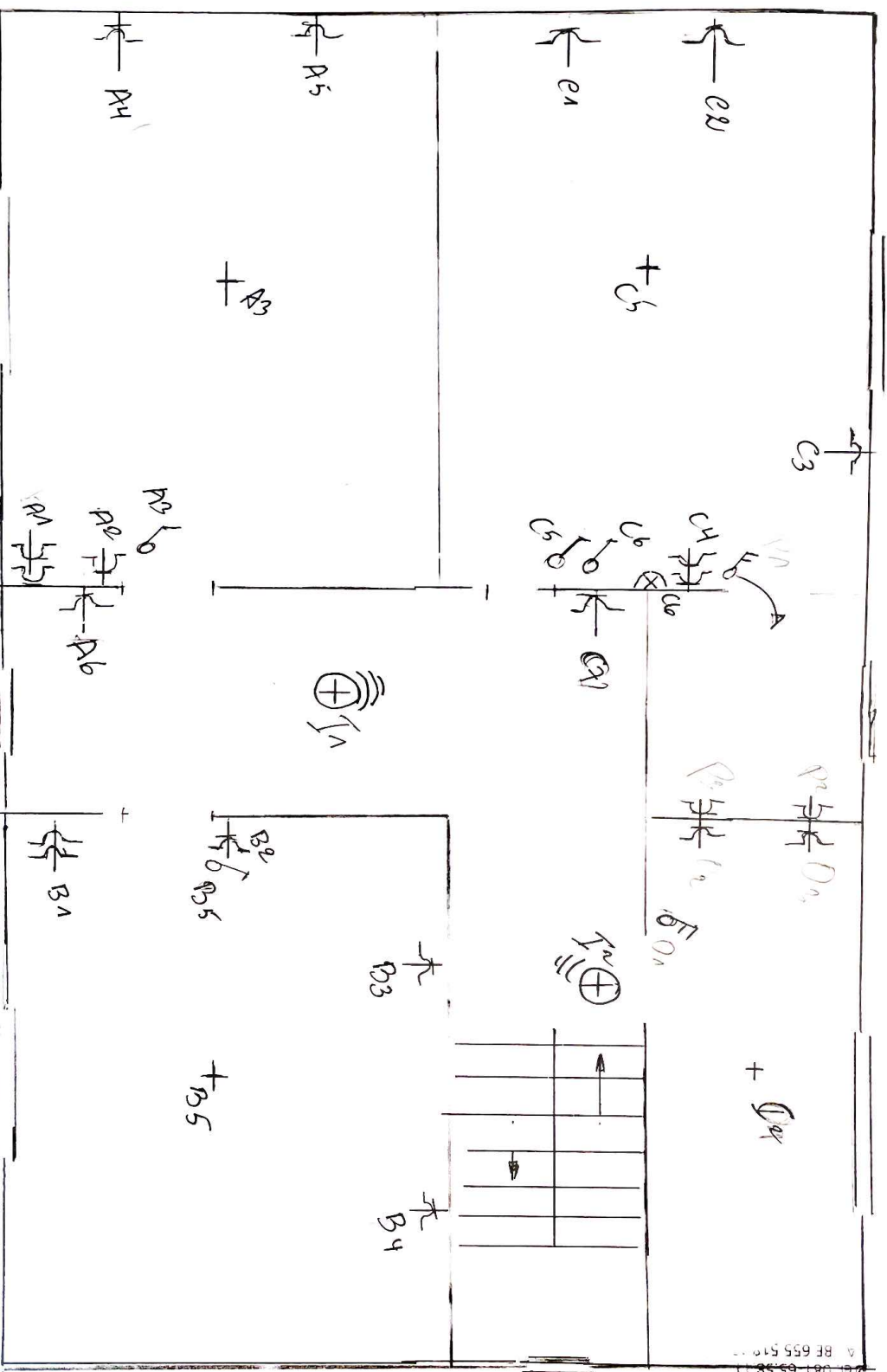


Roland FRANCOIS
 Agent 1076

FLEMAL JEAN-PIERRE
 Electricité Générale
 3, rue de la Tasnière - B-1360 Orbais
 Tél. 081-65.58.11
 TVA : BE 655.518.179

ADRESSE DE L'INSTALLATION
 RUE DE LA GRÈTE 148
 5080 DAUSSOULX

LES PROPRIÉTAIRES



FLEMAIL JEAN-PIERRE
 Electricité Générale
 3, rue de la Tasnière - B-1360
 Tél. 081 65 58 11
 A BE 655 518 179

LE DÉLÉGUÉ DE L'ORGANISME AGRÉÉ

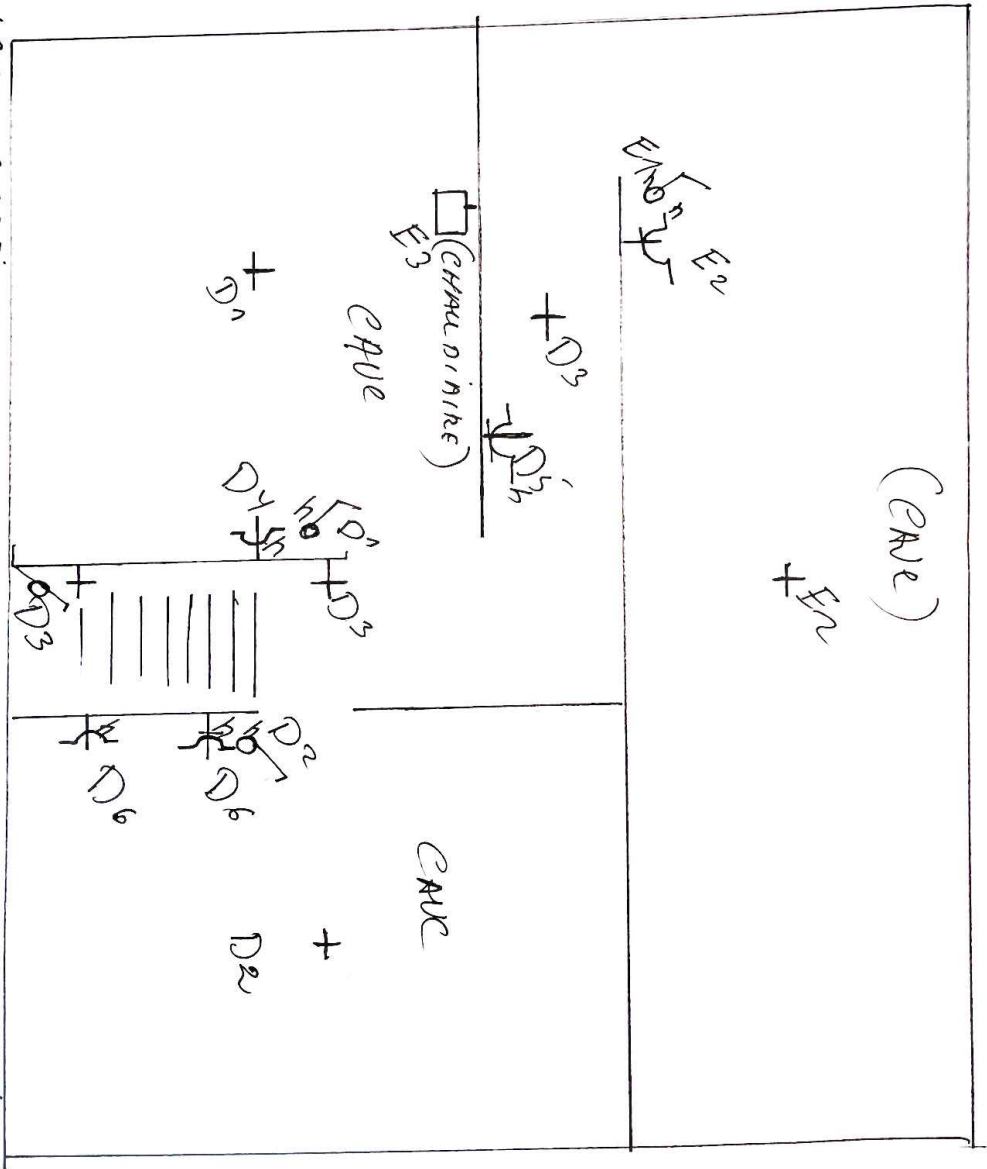


Roland FRANCOIS
 Agent 1076

LE RESPONSABLE DE L'EXECUTION DU TRAVAIL

FLEMAIL JEAN-PIERRE
 Electricité Générale
 3, rue de la Tasnière - B-1360 Orbaix
 Tél. 081-65.58.11
 TVA : BE 655.518.179

RUE DE LA GREVE
5080 DASSOUX



Le Deleguè de l'ORSEALLORE AGAIE



Roland FRANCOIS
Agent 1076

LE RESPONSABLE DE L'EXECUTION DU TRAVAIL